



BILAN COMPARÉ APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT ARRÊTÉ AU 31-12-2014 ET APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2015

Unité en Dinar

ACTIF	31-12-2014	31-12-2013	Variation	%
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	191 930 600	293 271 698	-101 341 098	-34,56
AC2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	222 022 960	255 068 734	-33 045 774	-12,96
AC3 CREANCES SUR LA CLIENTELE	4 766 183 642	4 178 551 348	587 632 294	14,06
AC4 PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	717 932 961	291 306 133	426 626 828	146,45
AC5 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	210 047 091	228 313 849	-18 266 758	-8,00
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	61 649 770	61 777 435	-127 665	-0,21
AC7 AUTRES ACTIFS (*)	81 358 686	67 413 067	13 945 620	20,69
TOTAL ACTIF	6 251 125 710	5 375 702 264	875 423 477	16,28
PASSIF	31-12-2014	31-12-2013	Variation	%
PA1 BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	0	0	0	0,00
PA2 DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	270 947 915	2 003 479	268 944 436	13 423,87
PA3 DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	4 634 049 396	4 071 526 137	562 523 260	13,82
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	862 226 301	922 497 185	-60 270 884	-6,53
PA5 AUTRES PASSIFS (*)	206 491 594	153 131 800	53 359 794	34,85
TOTAL PASSIF	5 973 715 206	5 149 158 601	824 556 605	16,01
CAPITAUX PROPRES	31-12-2014	31-12-2013	Variation	%
CP1 CAPITAL	90 000 000	90 000 000	0	0,00
CP2 RESERVES	186 985 326	136 116 471	50 868 855	37,37
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	90 533 948	90 533 948	0	0,00
AUTRES RESERVES	96 451 378	45 582 523	50 868 855	111,60
CP3 ACTIONS PROPRES	0	0	0	0,00
CP4 AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048	0	0,00
CP5 RESULTAT REPORTE	11 130	13 143	-2 013	-15,32
TOTAL CAPITAUX PROPRES	277 410 504	226 543 663	50 866 841	22,45
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	6 251 125 710	5 375 702 264	875 423 446	16,28

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2013 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DES RESULTATS 2014

Unité en Dinar

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	RVE POUR RISQUES GENERAUX	RESERVES F. SOCIAL	RESERVES REVEL IMM	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
									MODIF COMP (*)	REP. A NOU		
Solde au 31.12.2013 (avant résorption des pertes)	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 246	233 376 948	6 573 375	32 259 149	414 048	-60 337 621	606 268	-159 365 587	226 543 663
Reserve à nouveau									-436 262	-593 125	1 029 387	0
Report à nouveau sur mod. Comptable									60 773 883		-60 773 883	0
Prime d'émission		-41 720 837			-142 843 000						41 720 837	0
Reserve pour réinvestissements exonères											142 843 000	0
Reserve pour risques bancaires généraux						-2 250 000					2 250 000	0
Reserve extraordinaire				-32 296 246							32 296 246	0
Solde au 31.12.2013 (après résorption des pertes)	90 000 000	0	9 000 000	0	90 533 948	4 323 375	32 259 149	414 048	0	13 143	0	226 543 663
Résultat de l'exercice 2014											50 297 987	0
Reserve à nouveau										-2 013	2 013	0
Fond social							850 000				-850 000	0
Autres opérations sur fonds social							568 854					0
Reserve pour risques bancaires généraux						2 250 000					-2 250 000	0
Reserve extraordinaire				47 200 000							-47 200 000	0
Solde au 31.12.2014 (après répartition)	90 000 000	0	9 000 000	47 200 000	90 533 948	6 573 375	33 678 003	414 048	0	11 130	0	277 410 504

LES RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (EXERCICE 2014)

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports (Général et Spécial sur la situation individuelle) et le rapport général sur la situation consolidée du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION :

En application de la décision de l'Assemblée Générale du 18 février 2015 qui a autorisé la résorption du résultat reporté ainsi que le résultat de l'exercice 2013 par les réserves de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le détail des réserves tel que présenté dans le tableau et qui dégage un report pour l'exercice 2013 de 13 143,501 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

INTITULE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
RESULTAT DE L'EXERCICE	-159 365 585,869	50 297 986,733
REPORT A NOUVEAU	606 267,212	13 143,501
REPORT A NOUVEAU SUR MODIFICATION COMPTABLE	-60 773 882,745	0,000
1 ER RELIQUAT	-219 533 201,402	50 311 130,234
DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	0,000	0,000
2 EME RELIQUAT	-219 533 201,402	50 311 130,234

FONDS SOCIAL	0,000	850 000,000
3 EME RELIQUAT	-219 533 201,402	49 461 130,234
RESERVE EXTRAORDINAIRE	32 296 245,306	47 200 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	142 843 000,000	0,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 250 000,000	2 250 000,000
PRIME D'EMISSION	41 720 836,579	0,000
RESULTAT REPORTE SUR MODIFICATION COMPTABLE	436 263,018	0,000
4 EME RELIQUAT	13 143,501	11 130,234
REPORT A NOUVEAU	13 143,501	11 130,234
SOLDE	0,000	0,000

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION :

En application des dispositions réglementaires relatives aux règles de bonne gouvernance, notamment la circulaire BCT n°06-2011 du 20 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme,
- Monsieur Mongi Ben Tkhayat en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans,
- Monsieur Achraf Ayedi en tant qu'administrateur indépendant et président du comité permanent d'audit interne, pour la même durée.

Et renouvelle le mandat de monsieur Habib Miled en tant que membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux pour la même période.
Le mandat de ces derniers expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la nomination de madame et messieurs :

- M. M. Jebbari Amel.
- Mohamed Tahar Rajhi.
- Klibi Abderraouf.
- Mohamed Safouane Ben Aissa.

En qualité d'Administrateurs représentant l'Etat et les participations publiques, suivant la lettre du Ministre des finances N° 02-523 du 10/04/2015. Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de monsieur Rached Horchani. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq mille dinars (5000 DT) par administrateur et par an.
- Le montant relatif aux présidences respectives du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 1000 dinars par président et par séance.
- Le montant à allouer aux membres du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 500 dinars par membre et par séance.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.